

Procès-verbal

Conseil Municipal du 11 septembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le onze septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le trente août, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Hervé NIEPCERON, Maire.

Présents :

M. Dominique RICOUARD, Adjoint.

M. Patrice LIOT, M. Jacky QUETIN, M. Laurent THOREL, Mme Béatrice MARCOTTE, Mme Marie-Claude MURARI, M. Philippe GEST, Mme Samira DELOEIL, M. Jean-Jacques COTTARD, conseillers municipaux.

Absents-excusés :

Mme Catherine GILLES, Adjointe.

Mme Chantal MAILLARD, M. Dimitri TREPAUT, M. Yannick DUBOS, conseillers municipaux.

Absent :

M. David SAUTREUIL, conseiller municipal.

Pouvoir :

- Mme Catherine GILLES a donné pouvoir à Mme Béatrice MARCOTTE.
- Mme Chantal MAILLARD a donné pouvoir à Mme Marie-Claude MURARI.
- M. Dimitri TREPAUT a donné pouvoir à M. Dominique RICOUARD.
- M. Yannick DUBOS a donné pouvoir à M. Laurent THOREL.

Monsieur Dominique RICOUARD a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande d'approuver le procès-verbal de la séance du 24 juillet 2018.

Monsieur RICOUARD signale qu'une inversion a été faite à la question n°1 sur le FPIC, notamment à la page 3 où il est noté « *La répartition est identique à celle votée en 2016 et 2017 (53% pour la Communauté de Communes et 47% pour les communes membres) et la commune de Vattetot-sous-Beaumont l'a toujours acceptée* ».

Il indique que la répartition est de 53% pour les communes et 47% pour la Communauté de Communes.

Après cette remarque, le procès-verbal est approuvé et signé par les membres présents à la réunion.

A l'ordre du jour :

1/ Restauration de l'église – accord-cadre de maîtrise d'œuvre

Monsieur RICOUARD, Adjoint, commente le rapport d'analyses rédigé par Seine Maritime Attractivité et indique que précédemment en séance du 7 juillet 2018, le groupe de travail a examiné les offres reçues de Frédérique PETIT ARCHITECTURE et de LNB ARCHITECTURE.

Il rappelle les critères d'attribution :

- 70% pour le mémoire justificatif
- 15% pour le prix sur la phase « études »
- 15% pour le prix sur la phase « travaux ».

Monsieur RICOUARD informe l'Assemblée que sur le mémoire justificatif les deux architectes ont reçu chacun 56 points sur 70 points ;

- sur la phase « études » :
 - Frédérique PETIT ARCHITECTURE : le prix est de 16 500€ HT, soit 15 points ;
 - LNB Architecture : le prix est de 22 000€ HT, soit 11,3 points
- sur la phase « travaux » :
 - Frédérique PETIT ARCHITECTURE : 3,35% soit 15 points ;
 - LNB Architecture : 3,94% soit 12,8 points.

La totalité des points est détaillée comme suit :

- Frédérique PETIT ARCHITECTURE : 86 points
- LNB ARCHITECTURE : 80 points.

Monsieur RICOUARD demande à l'Assemblée d'autoriser Monsieur le Maire à signer le rapport d'analyses et le marché avec Frédérique PETIT ARCHITECTURE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le rapport d'analyses, tel qu'il est joint en annexe à la présente délibération et le marché de maîtrise d'œuvre avec Frédérique PETIT ARCHITECTURE.

Monsieur RICOUARD indique enfin qu'une réunion sera organisée prochainement avec l'architecte retenu et le groupe de travail.

2/ Questions diverses

Monsieur le Maire souhaite informer le conseil municipal des remarques émises par le groupe de travail dans le cadre des réflexions à mener sur le règlement et sur le zonage du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI).

Il donne lecture des questions soulevées par le groupe de travail qui ont été inscrites dans le registre de concertation, à savoir :

- L'extension d'une activité professionnelle sera-t-elle encore possible ?
- La reconstruction en zone non constructible d'une maison ou d'un bâtiment agricole après démolition sera-t-il possible ?
- L'extension d'une habitation en zone non constructible sera-t-elle possible et à quel pourcentage ?
- L'extension de la zone U dans les hameaux et les écarts sera-t-elle possible ?
- L'avenir des corps de ferme ayant cessé leur activité agricole et la réhabilitation en habitation des bâtiments sera-t-il possible ?
- Quel est l'avenir des terrains de week-end ?
- Après la levée des indices, une parcelle non retenue pourra-elle devenir constructible ?
- Une parcelle potentiellement mutable mais non retenue pourra-elle devenir constructible ?
- La construction de sites destinés aux énergies renouvelables sera-t-elle possible ? (éolien, méthanisation, photovoltaïque, etc...).

Enfin, Monsieur le Maire rappelle aux membres du groupe de travail que M. Pascal CHENEAU, chargé de mission PLUI à la Communauté de Communes Campagne de Caux, et le bureau d'études viendront à la mairie le mercredi 12 septembre 2018 à 17 heures afin de répondre aux questions mentionnées ci-dessus dans le registre de concertation.

Monsieur GEST réclame un frigo pour la mairie ; le conseil municipal donne son accord.

Madame MARCOTTE informe Monsieur le Maire que l'entreprise EIFFAGE a récemment comblé le trou formé sur la voirie du lotissement de l'allée des peupliers près de sa propriété.

La séance est levée à 19h45.